

# NetBSD change de licence

Le président de la fondation NetBSD (un clone libre d'Unix), **Alistair Crooks**, a annoncé que le projet NetBSD adopterait dorénavant une licence BSD comprenant deux clauses, contre quatre précédemment. En voici le détail :

*Redistribution and use in source and binary forms, with or without modification, are permitted provided that the following conditions are met:*

*1. Redistributions of source code must retain the above copyright notice, this list of conditions and the following disclaimer.*

*2. Redistributions in binary form must reproduce the above copyright notice, this list of conditions and the following disclaimer in the documentation and/or other materials provided with the distribution.*

En termes simples, la distribution d'un code source ou d'un exécutable contenant du code placé sous licence BSD doit conserver le *copyright* de l'auteur (ici, la fondation NetBSD). Cette licence **très permissive** permet aux éditeurs d'intégrer du code BSD dans leurs propres solutions, y compris si le produit fini adopte une licence propriétaire. Ils n'ont aucune obligation de distribuer le code source modifié à la communauté.

La troisième clause mentionnait que toute publicité effectuée autour d'un produit contenant du code placé sous licence BSD devait le préciser. Dans la pratique, cela pouvait **poser divers problèmes** lors de la diffusion d'un logiciel propriétaire (ou non) contenant un tel code.

Alistair Crooks encourage également les développeurs de logiciels tiers dédiés à NetBSD à adopter une licence à deux clauses.